

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 16 avril 2015 à 9 h 30 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

PRÉSENTATION du projet de Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 par M. Pierre Desrochers, vice-président de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances.

---

CE15-083                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 19 MARS 2015

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2015.

---

CE15-084                    RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UNE ANALYSTE-RÉDACTRICE TEMPORAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Kaissy Charbonneau en qualité d'analyste-rédactrice pour une durée d'un an, du 30 mai 2015 au 29 mai 2016, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, sous réserve de la restructuration du régime de retraite à effectuer en vertu de la Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---



CE15-085 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 282-14 DE LA MRC DE ROUVILLE

Il est résolu d'approuver le Règlement numéro 282-14 de la MRC de Rouville modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de se conformer aux dispositions du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus audit Plan, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE15-086 PROJETS TOD À MONTRÉAL

Il est résolu d'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, les projets de la Ville de Montréal de planification détaillée du secteur L'Assomption associé à l'aire TOD de la station de métro Assomption et de planification détaillée des aires TOD associées aux futures stations Anjou et Langelier, d'accorder à la Ville de Montréal une aide financière d'un montant forfaitaire de cent mille dollars (100 000 \$) pour chacun de ces deux projets aux conditions du Programme et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE15-087 DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Il est résolu de prendre acte que la résolution 2015-02-045 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant une demande de modification du périmètre métropolitain sur le territoire de la Ville de Beauharnois est soumise à la Commission de l'aménagement et au Comité consultatif agricole conformément aux mandats confiés à ces instances par les résolutions numéros CE12-040 et CE12-041.

---

CE15-088 ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENTRÉE DE L'ARCHIPEL

Il est résolu d'adjuger à la firme Horizon Multiressource inc. le contrat pour l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur du patrimoine et du paysage de l'entrée de l'archipel du Grand Montréal, selon les termes et les conditions de sa soumission déposée à la suite de l'appel d'offres public numéro AM-2015-01 autorisé par la résolution numéro CE15-037, pour un montant forfaitaire de soixante-dix-neuf mille cent vingt dollars (79 120 \$) plus les taxes applicables et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour y donner effet.

---



CE15-089

## TESTS HYDROSTATIQUES SUR LA CANALISATION 9B DE LA COMPAGNIE ENBRIDGE

ATTENDU QUE dans son mémoire déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) de l'Assemblée nationale du Québec en novembre 2013, la Communauté a demandé la réalisation d'un test hydrostatique sur l'ensemble de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge avant que le projet ne soit autorisé ;

ATTENDU QUE dans ses recommandations rendues publiques en décembre 2013, la CAPERN demande que la compagnie Enbridge effectue des tests hydrostatiques pour vérifier l'état de la canalisation 9B ;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro CC14-017 adoptée le 27 février 2014, le conseil de la Communauté avait également demandé à la compagnie Enbridge de respecter les recommandations de la CAPERN concernant l'inversion du flux de l'oléoduc 9B ;

ATTENDU QUE le 6 mars 2014, l'Office national de l'énergie autorisait Enbridge à inverser le sens d'écoulement du pétrole dans la canalisation 9B qui relie North Westover, en Ontario, à Montréal ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre entre les membres du conseil de la Communauté et les représentants de l'Office national de l'énergie le 26 février 2015, le président de la Communauté a demandé à nouveau si des tests hydrostatiques seront effectués sur la canalisation 9B de la compagnie Enbridge afin de vérifier son étanchéité et ainsi rassurer la population quant à la sécurité des infrastructures existantes ;

ATTENDU QUE des municipalités et des représentants de la société civile ont également demandé à plusieurs reprises qu'un test hydrostatique soit effectué avant l'inversion de la canalisation 9B de la compagnie Enbridge ;

ATTENDU QUE cette canalisation, âgée de plus de 30 ans, traverse plusieurs milieux sensibles, plusieurs plans d'eau et cours d'eau majeurs qui fournissent en eau potable la majeure partie de la population du territoire de la Communauté, des zones densément peuplées et des terres agricoles de bonne qualité ;

ATTENDU QUE l'Association canadienne des pipelines d'énergie considère que l'essai hydrostatique aide à maintenir l'intégrité des pipelines et que la réalisation de tels tests apparaît donc une mesure adéquate et nécessaire pour évaluer si l'oléoduc pourra supporter l'inversion du flux de pétrole brut ;

ATTENDU QUE l'Office national de l'énergie a le pouvoir d'ordonner à Enbridge la réalisation de tests hydrostatiques pour s'assurer que l'oléoduc peut être exploité en toute sécurité ;

ATTENDU QU'il faut s'assurer de l'intégrité de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge avant sa mise en service pour garantir la sécurité des citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et rassurer la population quant à la sécurité des infrastructures existantes ;

Il est résolu

De demander à l'Office national de l'énergie d'exiger immédiatement la réalisation de tests hydrostatiques avant la mise en service de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge.



- CE15-090                    PLAN MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2015-2020
- Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le Plan métropolitain de développement économique 2015-2020.
- 
- CE15-091                    RAPPORT FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE 2014
- Dépôt, conformément à l'article 208 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014.
- 
- CE15-092                    APPEL D'OFFRES POUR LA NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR
- Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour la nomination d'un vérificateur pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017 de la Communauté.
- 
- CE15-093                    ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 5 MARS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015
- Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 5 mars au 1<sup>er</sup> avril 2015.
- 
- CE15-094                    LISTE DE PROJETS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR 2015-2016
- Il est résolu d'approuver la liste des projets de l'exercice 2015-2016 qui seront réalisés dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* telle que soumise par le comité de direction de l'*Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* le 16 mars 2015 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 
- CE15-095                    LISTE DE PROJETS DU SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE POUR 2015-2016
- Il est résolu d'approuver la liste des projets de l'exercice 2015-2016 qui seront réalisés dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire*, telle que soumise par le comité de direction de l'*Entente pour le financement du projet d'aménagement du sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* le 16 mars 2015 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
-



CE15-096 MODIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu de recommander au Conseil de modifier les modalités du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain en remplaçant le document joint à la résolution numéro CC14-025 par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

CE15-097 MODIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE OKA MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu de recommander au Conseil

De modifier les modalités du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire en remplaçant le document énonçant ce programme joint à la résolution numéro CC13-013, et modifié par la résolution numéro CC14-043, par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De modifier les annexes du Plan directeur du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire adopté par la résolution numéro CC13-013 :

- en remplaçant les segments situés dans l'axe du CP à Montréal (G-a0-1, G-a0-2, G-a0-3, G-a0-4, G-a0-5, G-a0-6, G-a0-7, G-a0-8, G-a0-9, G-a0-10, G-a0-11, G-a0-12, G-a0-13) par le nouveau segment (G-rv-1) ;
  - en remplaçant les segments compris dans l'axe du boulevard Marie-Victorin, entre la passerelle LaFrance à Longueuil et le Club d'Aviron de Boucherville (segments I-a0-6, I-a0-7, I-a0-8, I-a0-9, I-a0-10, I-a0-11, I-a0-12, J-a1-1, J-a1-2, J-a1-3 et J-a1-4), par les nouveaux segments situés en rive le long du fleuve Saint-Laurent sur le territoire des villes de Longueuil et de Boucherville (segments I-rv-1 et J-rv-1) ;
  - en remplaçant les segments situés dans la municipalité d'Oka et sur le territoire du Parc national d'Oka (B-b0-1, B-b0-2 et C-a0-1) par les nouveaux segments B-rv-1 et C-rv-1.
- 

CE15-098 DISTRIBUTION DE LA MAJORATION DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2012 ET 2013

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 2.6 du décret 23-2013 du gouvernement du Québec, l'état définitif pour les exercices financiers 2012 et 2013 de l'ensemble de la distribution de la majoration de la taxe sur les carburants de 1,5 ¢ le litre dédiée au financement du transport en commun sur le territoire de l'Agence métropolitaine de Montréal, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---



CE15-099 VERSEMENT DU PRODUIT DE LA MAJORATION DE LA TAXE SUR LES  
CARBURANTS POUR LA PÉRIODE 2014 ET 2015

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec d'adopter un décret pour le versement du produit de la majoration de la taxe sur les carburants de 1,5 ¢ le litre dédiée au financement du transport en commun sur le territoire de l'Agence métropolitaine de Montréal pour les années 2014 et 2015.

---

CE15-100 ÉTUDES PORTANT SUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN

Il est résolu de prendre acte de l'étude de CIRANO et des notes techniques produites par la Communauté portant sur les nouvelles sources de financement du transport en commun.

---

CE15-101 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu de déplacer au 9 juin 2015 à 14h00 la séance ordinaire du comité exécutif qui est fixée au 4 juin 2015.

---

CE15-102 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 30 AVRIL 2015

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil du 30 avril 2015.

---

CE15-103 COMITÉ TECHNIQUE CONCERNANT LES ZONES INNONDABLES

Il est résolu de donner mandat au directeur général de constituer un comité technique avec la Ville de Montréal, la Ville de Laval et les MRC riveraines de la couronne Nord concernant l'harmonisation des cotes de crues fixées par les schémas d'aménagement et de développement pour la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Iles.

---

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettres du 26 mars 2015 du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant la participation financière du gouvernement aux projets 2014-2015 du Programme contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue et de celui concernant l'aménagement d'un Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.
- Lettre de remerciement datée du 26 mars 2015 du président de l'Office national de l'énergie, M. Peter Watson.
- Lettre datée du 23 mars 2015 du directeur Québec - Oléoduc Énergie Est de la firme TransCanada, M. Philippe Cannon, adressée aux préfets des MRC du Québec.
- Rapport d'atelier *Montréal, métropole numérique et fluide*, tenu par TechnoMontréal en septembre 2014.



Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Résolution 2015-03-124 de la Ville de Boisbriand.
  - Résolution 15-03-9609 de la MRC de Rouville.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 25.

Les résolutions numéros CE15-083 à CE15-103 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire